



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 153-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.204

Déposée le : 04.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Hegg (Lyss, PLR) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1325/2020 du 25 novembre 2020
Direction : Direction de la sécurité
Classification : –

Attaque contre le centre fédéral de requérantes et requérants d'asile de Lyss/Kappelen

Le public a appris dernièrement que le centre fédéral de requérantes et requérants d'asile (CFA) de Lyss/Kappelen avait subi une attaque. Celle-ci aurait été perpétrée par des autonomistes de gauche pour améliorer la situation des requérantes et requérants d'asile. Les dégâts causés ont rendu les lieux inutilisables pour l'hébergement. Etant donné que les travaux de réparation dureront un certain temps, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) se rabat maintenant sur un centre d'accueil temporaire dans la caserne de Boltigen, et des conteneurs supplémentaires doivent également être installés sur le site du CFA de Lyss pour accroître les capacités d'accueil.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. L'attaque a eu lieu au début de l'année 2020. Comment se fait-il que le public ait été informé des mois plus tard et non dans les jours qui ont suivi l'événement ?
2. Les communes de Lyss et de Kappelen ont été informées de cette attaque par voie de presse. Comment se fait-il qu'elles n'aient pas été informées plus rapidement ?
3. En règle générale, lorsque de telles attaques surviennent, le public en est immédiatement informé. Pourquoi l'information a-t-elle été retenue dans ce cas ?
4. Qui sont les personnes qui ont commis cette attaque et quels sont leurs motifs ?
5. Ces personnes ont-elles été arrêtées ?
6. Combien cette attaque a-t-elle coûté, charges occasionnées comprises (dommages au bâtiment, installation de conteneurs supplémentaires à Lyss/Kappelen, transfert provisoire du CFA à Boltigen, mesures de sécurité supplémentaires à Lyss et Boltigen) ?
7. Cette attaque a-t-elle eu un quelconque effet positif sur la situation des requérantes et requérants d'asile ?

8. A quel moment le bâtiment endommagé du CFA Lyss/Kappelen pourra-t-il être remis en service ?

Réponse du Conseil-exécutif

Points 1 à 3

Le centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de Kappelen était temporairement fermé depuis novembre 2019 ; le bâtiment en question n'hébergeait pas de requérants. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), compétent en la matière, a immédiatement alerté les postes d'intervention compétents sur l'attaque. Comme cet incident n'avait, à ce moment-là, pas de conséquences directes sur les communes abritant un CFA, le SEM a décidé de ne pas les informer dans l'immédiat. Il a également renoncé à en informer rapidement le public, car cela aurait servi les intérêts des auteurs de l'attaque et attiré encore plus l'attention sur leurs revendications. On sait que de telles actions peuvent donner envie à certaines personnes de les reproduire.

Points 4 et 5

Les organes compétents de la Police cantonale se sont rendus sur les lieux de l'attaque et ont mené les investigations requises. Pour l'heure, les auteurs n'ont pas encore été identifiés. Toutefois, une interview anonyme du collectif qui se dit responsable a été publiée sur un site internet associé aux milieux d'extrême gauche.

Points 6 à 8

Selon l'Office fédéral des constructions et de la logistique, les dommages occasionnés aux bâtiments sont estimés à 800 000 francs. De plus, des dépenses d'environ 50 000 francs par mois sont engagées pour la surveillance de la propriété depuis l'attaque. L'hébergement de Boltigen et le conteneur provisoire de Kappelen servent surtout à améliorer la mise en œuvre des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Enfin, les conteneurs provisoires de Kappelen ont été nécessaires pour trois raisons : les travaux (prévus), la pandémie de COVID-19 (capacités) et l'acte de vandalisme. Les coûts liés à ces installations provisoires (environ 1,5 million de francs) sont répartis proportionnellement entre ces trois facteurs.

Les travaux de rénovation et d'assainissement des bâtiments du CFA de Kappelen, dont ceux du bâtiment endommagé, seront effectués d'ici l'été 2021 selon la planification. La mise en service du conteneur provisoire a eu lieu en septembre 2020, alors que celle du nouveau bâtiment aura lieu à la fin de l'automne 2020.

Destinataire
– Grand Conseil